

CONSEIL MUNICIPAL

du 16 MAI 2023

PROCÈS VERBAL

Présents : BABOLAT Coraline, BABOLAT Mikael, BABOLAT Stéphanie, DURAND Maël, FORNAINI Claude, GERMAIN Céline, GIRAUD Jean-Michel, GIRAUD Sylvain, JOUX Alexandre, LAURENCIN Josette, MORY Christophe

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de M. Alexandre Joux, Maire.
Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme BABOLAT Coraline est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 29 mars 2023 a été adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION AU MAIRE

M. le Maire expose au Conseil qu'au titre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 mai 2020 il a pris les décisions suivantes :

Bureau alpes contrôles	École	282
Siea	École	2355,21
Manutan collectivités	Plaque école nv	559,2
Bureau alpes contrôles	École	550,15
K-NET	Abonnement	88,8
Serrano carrelage	École	2010,31
Atme Deschamps	École	6891,41
Bruno bordel Sarl	École	10895,6
MCP menuiserie charpente plafonds	École	1514,88
Bejui combustibles Sarl	Fioul mairie	1260
Assoc maires ruraux de l'Ain	Adhésion 2023	90
Orange business services	Téléphone	68,29
Intermarché Briord	Piles pour mairie	10,28
Enfant 'Ain	Subvention 2023	150
Association sportive du collège de Briord	Subvention 2023	200
Jeunes sapeurs-pompiers bords du Rhone	Subvention 2023	150
Les restaurants du cœur de l'Ain	Subvention 2023	100
Bureau alpes contrôles	École	550,15
Bureau services organisation	1er trim école	112,1
Monsieur Yvan thabaret	Led bâtiment public	2413,8
Jd maintenance	Maintenance poêle f3	186,5
Gdestock	Four nouvelle école	440
Comité national des actions sociales	Ce salarié	424
Espace projet architecture	École	1973,28
Enerpol ingénierie	École	181,8
Chapuis structures	École	201,78
Sciandra	École	27268,57
K-NET	Internet	88,8
SEDI sas	Écusson école	95,4
Monsieur Yvan thabaret	Led bâtiment	3218,4
Manutan collectivités	Meubles écoles	6197,08
Wesco	Meubles écoles	677,83
Les menuiseries de l'Ain	École	12887,45
Atme Deschamps	École	2749,99
Orange business services	Téléphone eau	3,66
EDF collectivités	EDF eau	62,54
EDF collectivités	EDF eau	51,16
Perax	Abonnement annuel	192

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire.

1. Modifications Budgétaire

Affectation du résultat 2022 - Eau

Concernant la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de **l'exercice 2022** de la régie simple ou directe.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Alexandre Joux, Maire,

Le Compte Administratif de **l'exercice 2022** voté le 28 février,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

DECIDE d'affecter le résultat, de fonctionnement comme suit :

Eau	En euros
A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	68 301,74 €
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	0 €
C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)	68 301,74 €
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	55 868,72 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT D002	12 433,02 €
Résultat d'investissement 2022	25 195,17 €
Résultat antérieur reporté	69 296,80 €
Résultat d'investissement cumulé à reporter au D001	44 101,63 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	11 767,09 €
Dépenses	11 767,09 €
Recettes	0 €
Besoin de financement de	55 868,72 €

Il est décidé d'affecter au besoin d'investissement par titre d'ordre mixte au compte 1068 la somme de 55 868,72€.

Affectation du résultat 2022 - Principal

Concernant la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de **l'exercice 2022** de la régie simple ou directe.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Alexandre Joux, Maire,

Le Compte Administratif de **l'exercice 2022** voté le 22 février,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

DECIDE d'affecter le résultat, de fonctionnement comme suit :

Principal	En euros
A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BP 2022	9 282,89 €
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	211 309,12 €
C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)	202 026,23 €
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	15 971,51 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	186 054,72 €
Résultat d'investissement 2022	8 241,36 €
Résultat antérieur reporté	102 779,19€
Résultat d'investissement cumulé à reporter au R001	94 537,83 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	110 509,34 €
Dépenses	542 360,34 €
Recettes	431 851,00 €
Besoin de financement de	15 971,51 €

Il est décidé d'affecter au besoin d'investissement par titre d'ordre mixte au compte 1068 la somme de 15 971,51€.

2. Décision modificative budgets

Monsieur le maire, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des décisions modificatives comme suit :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le virement de crédit indiqué ci-dessous :

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Assainissement En Investissement			
021-21532	Réseaux assainissement		-11 234,78
040-21532	Réseaux assainissement		+ 11 234,78
Budget Eau En fonctionnement			
022	Dépenses imprévues	+ 131,28	
023	Virement à la section d'investissement	+ 8 000	
002	Déficits antérieurs reporté		+ 8 131,28
Budget Eau En Investissement			
020	Dépenses imprévues	131,28	
001	Déficit antérieur reporté	64 000	
21	Virement de la section de fonctionnement	+ 8 000	
1068	Reprise anticipée		+ 55 868,72
Budget Principal En fonctionnement			
61521	Terrains	171,51	
023	Virement à la section d'investissement	+ 40 000	
002	Résultat de fonctionnement reporté		+ 39 828,49
2131	Bâtiments publics	+ 171,51	
001	Résultat d'investissement reporté		55 800
1068	Reprise anticipée		+ 15 971,51
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 40 000

3. Devis

3.1. Téléphonie :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des offres de téléphonie reçues pour équiper la nouvelle école et la mairie.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise BSO.

3.2. Enduit mur de soutènement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'était pas prévu au marché l'enduit des murs de soutènement de la nouvelle école. Afin d'harmoniser les lieux, l'entreprise JUILLARD propose un devis à 2800 € HT.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise JUILLARD.

3.3. Ballon eau chaude sanitaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du marché dans le lot sanitaire, il n'avait pas été pris en compte la salle des fêtes. Le ballon d'eau chaude sanitaire est donc sous dimensionné, l'entreprise sciandra propose un devis pour le remplacement du ballon ecs par un plus gros pour un montant de 833,20 € HT

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Sciandra.

3.4. Contrôle poteaux incendie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrôle des poteaux n'a pas été réalisé depuis 2021. Des devis ont été demandés chez plusieurs prestataires. L'entreprise Sodeval est la moins disante pour un montant de 804 € ttc.

Il rappelle que le contrôle sera réalisé pendant les périodes de pluies, lorsque la nappe sera au plus haut soit fin d'année.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Sodeval.

3.5. Pompe CPINI

La chef de corps a informé M le Maire que la pompe actuelle n'était pas adaptée et difficile à amorcer. Un devis a été demandé à l'entreprise Dumont Sécurité pour le remplacement. Il s'élève à 851,80 € HT.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Dumont Sécurité.

L'ancien matériel sera vendu par l'amicale des pompiers lors de leur vente de matériels.

3.6. Extincteurs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que notre assureur Groupama a une filiale sécurité Spara qui permet d'avoir des tarifs préférentiels pour l'installation et le contrôle des extincteurs.

Pour les extincteurs de la nouvelle école, l'entreprise Spara propose un devis à 813,44 € HT.

Pour le contrôle annuel des extincteurs, l'entreprise Spara propose un devis pour 20 extincteurs à 366,26 € ttc : pièces, main d'œuvre et déplacement.

Le conseil municipal valide les devis de l'entreprise Spara.

4. **Déclaration d'Utilité Publique**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que L'état dans le cadre de la DETR et le conseil départemental propose des subventions pour le projet de sécurisation en eau potable. La commune de Lompnas souhaite déposer des demandes d'aide financière auprès de ses organismes.

Pour rappel il est indispensable de mener à bien et de conduire à son terme la procédure pour la protection des captages d'eau initié en 2014, procédure entreprise au titre de l'article L215-13 du code de l'environnement et L1321-2 du code de la santé publique.

Conformément à la législation en vigueur, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est obligatoire pour réaliser les travaux, autoriser les prélèvements d'eau, acquérir par expropriation les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate si ce n'est pas possible à l'amiable, grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle,

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT COMMUNE DE LOMPNAS			
DUP eau de Lompnas			
	DEPENSES HORS TAXES	RECETTES HORS TAXE	Taux Global
Procédure DUP	8 000,00		
DETR		3 200,00	40,00%
Cd01		1 600,00	20,00%
Autofinancement		3 200,00	40,00%
TOTAL	8 000,00	8 000,00	100,00%

Le plan de financement sera révisé en fonction des préconisations données par l'hydrogéologue.

Un accompagnement par l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain sera réalisé pour le dépôt des dossiers de subvention.

Le conseil municipal après avoir délibéré ADOPTE l'opération et les modalités de financement ; APPROUVE le plan de financement prévisionnel ; S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ; AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

4. Modernisation éclairage public

Suite à l'Avant-Projet Définitif reçu par le SIEA, le conseil municipal valide le programme détaillé de l'opération.

Concernant le choix du matériau, il se porte sur l'imitation cuivre.

6. École : avancée des travaux

Présentation du planning, la fin des travaux est prévue fin juin.

Pour bénéficier de l'accès derrière l'école, la commune demande au GAEC Giraud d'enrober sa partie amenant à son bâtiment. La pose d'enrobé sera réalisée en même temps que l'école.

5. Points salariés

David PLANTIN a été arrêté du 3 au 10 mai.

Anne-Laure BAYLE sera en temps partiel thérapeutique du 24 avril au 7 juillet. L'agent ne pouvant effectuer d'heures supplémentaires en temps partiel thérapeutiques, la formation entretien sera annulée.

Une prime exceptionnelle de 100 euros lui sera affectée afin de pallier aux heures effectuées le mercredi lors de la classe découverte comme il est interdit de payer des heures complémentaires en temps partiel thérapeutique. Le conseil municipal valide à 8 pour et 3 contre.

Anne-Laure BAYLE demande que les 24 h de ménage prévues lors des grandes vacances soit remplacé par l'emballage des cartons pour le déménagement. Le conseil municipal valide à l'unanimité pour qu'elle effectue les 24h en accord avec Audrey pour les horaires et jours.

Le ménage de l'école et de la cantine continue d'être assuré par l'entreprise DEMOMENT jusqu'au 7 juillet.

Le conseil réfléchit afin de trouver une personne pour faire le ménage pour la rentrée 2023.

Anne-Laure CHEVALLIER est venue travailler durant deux mardis en mai pour ne pas pénaliser la commune suite au changement de jours de travail entre le vendredi matin et le lundi après-midi.

Compte rendu entretien annuel Anne-Laure Chevallier

L'ensemble du Conseil prend note des remarques faites et en tiendra compte désormais.

Les conseillers ont besoin de plus d'informations concernant le CDI et la titularisation. Lequel des deux est le plus avantageux pour notre secrétaire ?

Demande du détail d'une fiche de poste en CDI et d'une fiche de poste en tant que titulaire. A quel échelon correspond son salaire ? Avec plus d'informations les conseillers pourront prendre leur décision lors du prochain conseil.

Demande de formations cimetière et fiscalité/budgets accordées, à programmer.

Afin de faciliter le travail de notre secrétaire, un nouvel écran lui sera fourni prochainement.

6. Déchets

Lors du prochain conseil les résultats seront communiqués.

7. Fuites d'eau

Une relève des compteurs a été réalisée afin de vérifier si nous n'avons pas de fuite après l'hiver et prévenir les propriétaires en cas de consommation anormale.

Des anomalies ont été détectées, nous l'avons signalé aux personnes pour réparation dans les plus brefs délais. A ce jour, tout a pu être réparé.

8. Transport à la demande

Le transport à la demande débute et se voit mis en place dans la plaine. La Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain compte par ce biais-là, pallier au manque de dessertes régulières de certains endroits.

Les communes les plus excentrées se verront solliciter plus tard, après un premier bilan.

9. Passage pour bêtes

Acceptation par le conseil de la demande de droit de passage pour les bêtes de BABOLAT Mikaël sur le terrain attenant à son pré situé route d'Ordonnaz. Sylvain GIRAUD souligne l'importance que la route ne devra pas être souillée par le passage des animaux et que si c'est le cas, le nettoyage de la route devra être fait.

10. Dettes

Présentation des dettes en cours par les administrés envers la commune. Pour rappel, il est possible de demander un échéancier auprès du trésor public afin de payer ces factures. Cela évite d'engager des poursuites.

Prochain conseil le mardi 13 juin.